



Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Monsieur Hubert SCHNELLER secrétaire de séance.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Hubert SCHNELLER est nommé secrétaire de séance.

SOUS-PREFEC

13 OCT. 2025

MAIRIE D'OLWISHEIM

Alain RHEIN
Maire

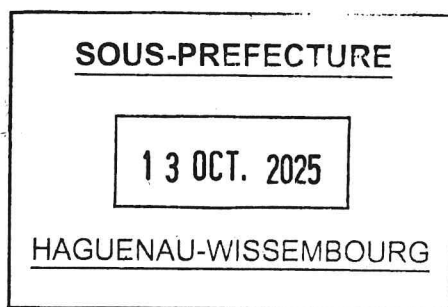


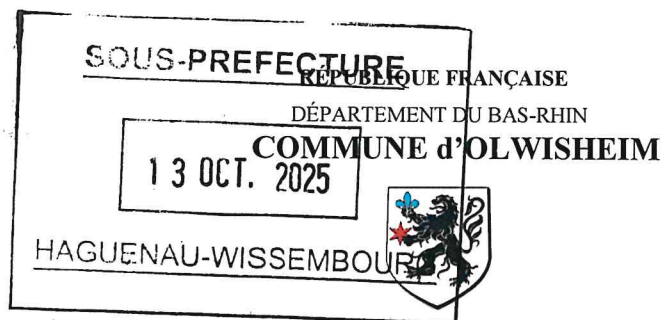
Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 8 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la séance du mardi 8 juillet 2025 est adopté par :

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025
Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **3. DÉMISSION DE MONSIEUR PIERRE ALEXANDRE, CONSEILLER MUNICIPAL : REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE**

Monsieur Pierre ALEXANDRE faisait parti des commissions municipales des impôts directs et de la communication et de la commission intercommunale du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi).

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas le remplacer dans les commissions.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **4. CRÉATION DU CHAPITRE 68 AU BUDGET PRIMITIF 2025 ET TRANSFERT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines créances émises au cours des années précédentes, n'ont pas été recouvrées.

Un montant de provision pour dépréciation de créances doit être inscrit au Budget Primitif, au chapitre 68, compte 681 (dotations aux dépréciations).

Pour l'année 2025, les crédits à prévoir sont de 57,12 €.

Lors du vote du Budget Primitif 2025, il n'a pas été voté de chapitre 68.

Il convient donc dans un premier temps de soumettre au Conseil Municipal la création du chapitre 68, article 681 puis de voter un transfert de crédits de 60 € du compte 6068 (fournitures non stockées) au compte 681 (dotations aux dépréciations).

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** la création du chapitre 68, article 681 au Budget Primitif 2025.
- **Vote** le transfert de crédits d'un montant de 60 € du compte 6068 (fournitures non stockées) au compte 681 (dotations aux dépréciations).

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

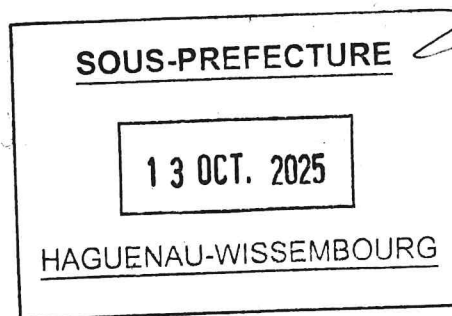
ABSTENTION : 0



Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ 5. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET CHOIX DE L'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION

L'article 205 de la loi des finances pour 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs,
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

La Commune d'Olwisheim ne dématérialisant pas encore ses documents budgétaires, il y a lieu, dans un premier temps, d'initier cette dématérialisation.

Trois devis d'opérateurs de télétransmission sont parvenus en mairie. La prestation est plus onéreuse la première année du fait de la création du dossier, du paramétrage et de la formation du signataire. En outre, un abonnement annuel est à prévoir ainsi que l'achat d'un certificat électronique valable 3 ans.

Monsieur le Maire présente au Conseil un comparatif des opérateurs de transmission @ctes.

Opérateur	FAST Docaposte	BERGER LEVRAULT	MAIRISTEM JVS
	PRIX H.T.	PRIX H.T.	PRIX H.T.
Mise en œuvre	0,00 €	445,00 €	120,00 €
Paramétrage	100,00 €	510,00 €	165,00 €
Formation	179,00 €	Compris	Compris
Abonnement	56,78 € *	172,00 €	116,00 €
TOTAL 1^{ère} année	335,78 € *	1 127,00 €	401,00 €
TOTAL ultérieur	56,78 € *	172,00 €	116,00 €
CERTIFICAT pour 3 ans	276,00 €	470,00 €	400,00 €

* *variation annuelle suivant index syntec*

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** la mise en place de la dématérialisation des actes et des actes budgétaires.
- **Autorise** le Maire à réaliser les démarches utiles à cette mise en œuvre.
- **Décide** de retenir l'opérateur FAST Docaposte.
- **Impute** la dépense à l'article 6288 du Budget Primitif 2025.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

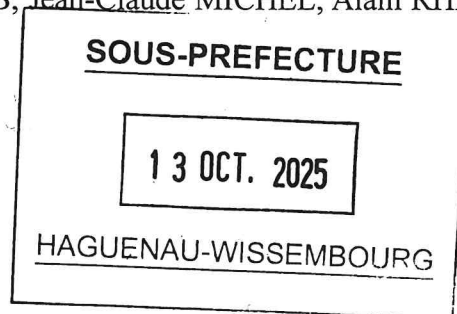
POUR : 7 dont 0 procuration

Martine GITZ, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

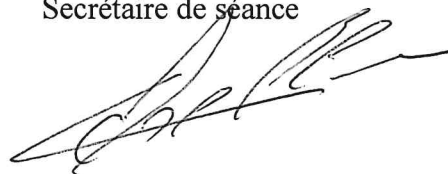
CONTRE : 1
Frédérique GRANDJEAN.

ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025
Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **6. TARIF DE LOCATION DE LA LINDESÀAL POUR DES COURS DE DANSE
OU AUTRES ASSOCIATIONS POUR UNE ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE**

Le 3 avril 2025, point 6C de l'ordre du jour : Orientation et préparation du Budget Primitif 2025 - Tarifs de location de la Lindesàal pour des cours de danse ou autres associations pour une activité hebdomadaire - le Conseil Municipal décidait à l'unanimité de fixer le montant de location de la salle à 10 € de l'heure.

Il est proposé d'ajouter au prix de location fixé lors de la séance du 3 avril 2025, un montant de 4 € équivalant à un forfait horaire pour la consommation électrique pour tout type d'activité hebdomadaire.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** l'ajout de 4 € équivalant à un forfait horaire pour la consommation électrique au prix de location fixé à 10 € lors de la séance du 3 avril 2025 soit un prix total horaire de location de 14,00 € pour tout type d'activité hebdomadaire.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

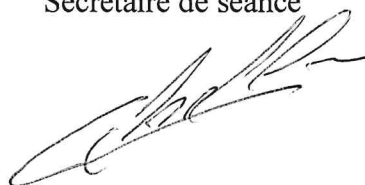
ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire

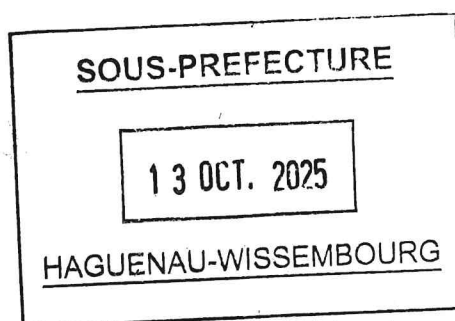


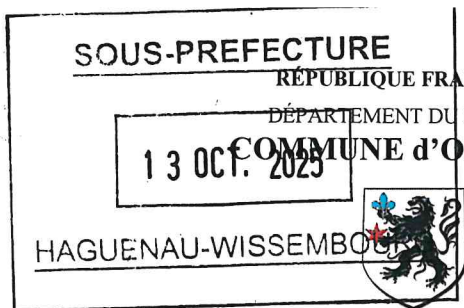
Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **7. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AFMTÉLÉTHON**

Le 30 juillet 2025, l'association AFM-Téléthon a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'association AFM-Téléthon.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 6 dont 0 procuration

Martine GITZ, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER.

Alain RHEIN
Maire



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025
Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain
RHEIN, Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **8. AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE MUHLBACH : VALIDATION DE L'ESTIMATION FINANCIÈRE**

Le Maire présente en détail l'estimation financière des travaux établie le 23 septembre 2025 par JC Géomètre-Expert, Maître d'œuvre.

La procédure d'appel d'offres sera menée conformément au code du marché public.

Estimation des travaux		Prix H.T.
VOIRIE	Travaux préparatoires	22 610,00 €
	Voirie	69 430,00 €
	TOTAL H.T.	92 040,00 €
RÉSEAUX SECS	Génie civil	17 685,00 €
	Convention ORANGE	2 361,31 €
	Convention ROSACE	3 000,00 €
	Éclairage public	16 720,00 €
	TOTAL H.T.	39 766,31 €
RACCORDEMENTS EAUX USÉES ET EAU POTABLE		8 850,00 €
TOTAL H.T. DES TRAVAUX		140 656,31 €

Estimation des études		Prix H.T.
ÉTUDES	Études et maîtrise d'œuvre	3 120,00 €
	Honoraires du géomètre	1 730,00 €
	Honoraires Notaire	1 200,00 €
	Étude géotechnique	2 710,00 €
	Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	1 195,00 €
TOTAL H.T. DES ÉTUDES		9 955,00 €

Récapitulatif général		Prix H.T.
TRAVAUX		140 656,31 €
ÉTUDES		9 955,00 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T.		150 611,31 €

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** la globalité de ces travaux et son estimation financière.
- **Autorise** le Maire à demander les subventions auprès des différentes instances.
- **Autorise** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **Impute** les dépenses en investissement articles 2151 et 21538 des Budgets Primitifs 2025 et 2026.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

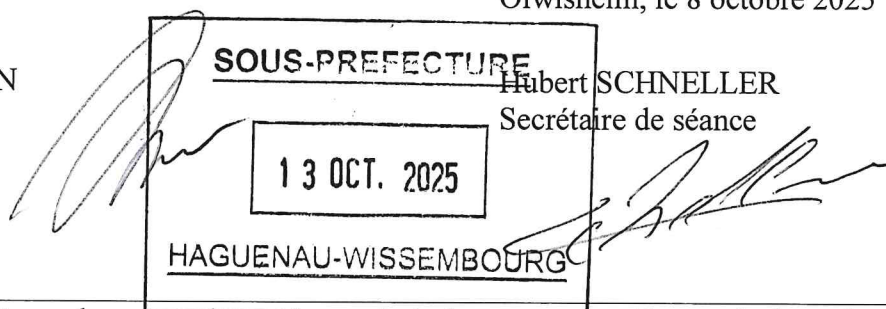
ABSTENTION : 0



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Alain RHEIN
Maire

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A) CESSION PAR MADAME NATHALIE MATHILDE ACKERMANN, MADAME VALÉRIE ACKERMANN ÉPOUSE SITTER ET MADAME COLETTE MARIE GEORGETTE WOLFF VEUVE ACKERMANN DE LA PARCELLE N° 270/112 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 23 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°270/112 section 01 d'une contenance de 23 centiares, propriété de Madame Nathalie Mathilde ACKERMANN demeurant à VENDENHEIM 67550, 6 rue Matterberg, Madame Valérie ACKERMANN épouse SITTER demeurant à OLWISHEIM 67170, 12 allée des Charmes et Madame Colette WOLFF veuve ACKERMANN demeurant à OLWISHEIM 67170, 76 rue Principale.

Des contacts ont été pris avec Madame Nathalie Mathilde ACKERMANN, Madame Valérie ACKERMANN épouse SITTER et Madame Colette WOLFF veuve ACKERMANN qui sont prêtes à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 270/112 section 01 d'une contenance de 23 centiares

- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

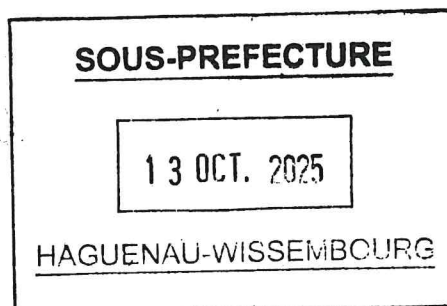


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Alain RHEIN
Maire

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET
L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN
PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE,
RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**B) CESSION PAR MONSIEUR PASCAL WURTZ DE LA PARCELLE N° 268/113
SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 36 CENTIARES**

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance de 36 centiares, propriété de Monsieur Pascal WURTZ demeurant à OLWISHEIM 67170, 9 rue Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Pascal WURTZ qui est prêt à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 268/113 section 01 d'une contenance 36 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

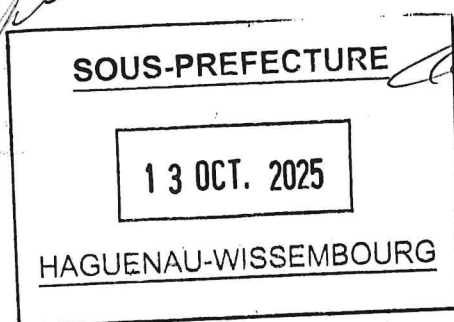
ABSTENTION : 0



Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

C) CESSION PAR LA SCI WURTZ FRÈRES DE LA PARCELLE N° 266/114 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 22 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°266/114 section 01 d'une contenance de 22 centiares, propriété de la SCI WURTZ FRÈRES siégeant à ECKWERSHEIM 67550, 14 rue du Général de Gaulle. Des contacts ont été pris auprès de la SCI WURTZ FRÈRES qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 266/114 section 01 d'une contenance de 22 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

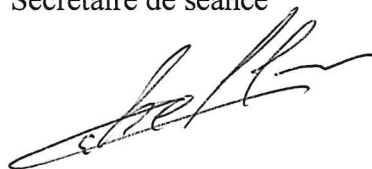
ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire

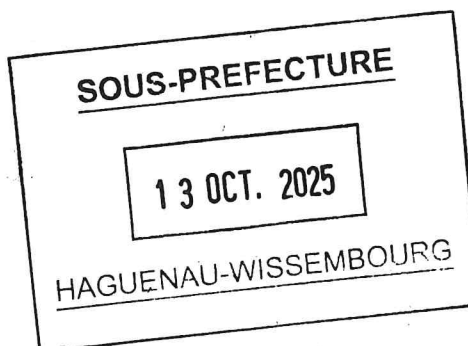


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH : MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

D) CESSION PAR MADAME ELFRIEDE TUGEND ÉPOUSE ZICHE DE LA PARCELLE N° 264/115 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 24 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°264/115 section 01 d'une contenance de 24 centiares, propriété de Madame Elfriede TUGEND épouse ZICHE demeurant à OLWISHEIM 67170, 70 rue Principale.

Des contacts ont été pris avec Madame Elfriede TUGEND épouse ZICHE qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 264/115 section 01 d'une contenance de 24 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire



Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

E) CESSION PAR MONSIEUR LÉO PHILIPPE ZIMMER ET MADAME SARAH WECKEL DE LA PARCELLE N° 262/116 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 21 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°262/116 section 01 d'une contenance de 21 centiares, propriété de Monsieur Léo Philippe ZIMMER et Madame Sarah WECKEL demeurant à OLWISHEIM 67170, 5 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Léo Philippe ZIMMER et Madame Sarah WECKEL qui sont prêts à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 262/116 section 01 d'une contenance de 21 centiares
- **Prends** en charge les frais d'acte
- **Confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

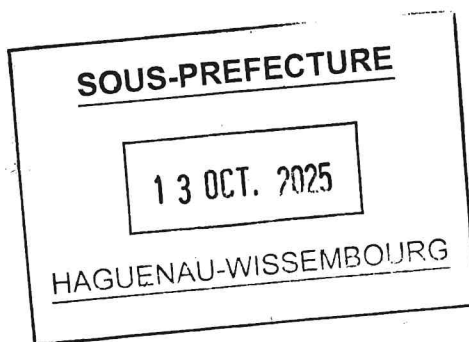


Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

F) CESSION PAR MADAME CHRISTINE MYRIAM MÖHRMANN VEUVE GIRON DE LA PARCELLE N° 260/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 33 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°260/117 section 01 d'une contenance de 33 centiares, propriété de Madame Christine Myriam MÖHRMANN veuve GIRON demeurant à OLWISHEIM 67170, 3 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Madame Christine Myriam MÖHRMANN veuve GIRON qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 260/117 section 01 d'une contenance de 33 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

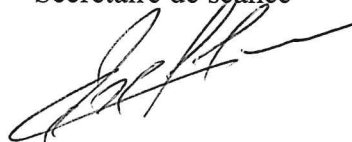
ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire

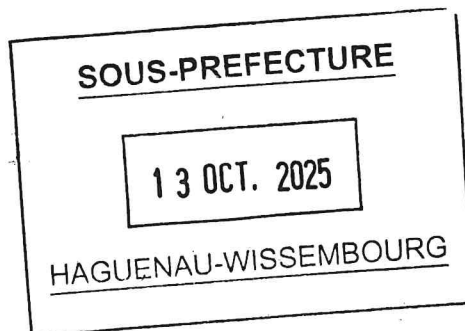


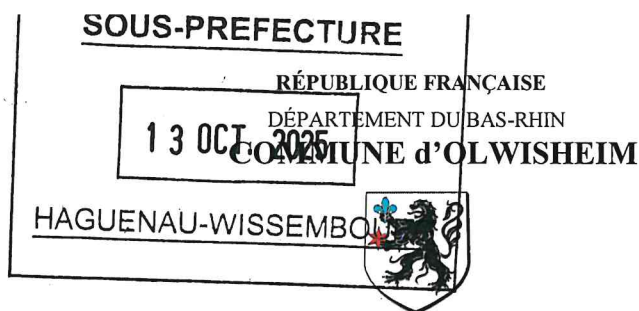
Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ 9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

G) CESSION PAR MADAME SYLVIE SQUELATTI DE LA PARCELLE N° 258/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 11 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares, propriété de Madame Sylvie SQUELATTI demeurant à OLWISHEIM 67170, 1 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Madame Sylvie SQUELATTI qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 258/117 section 01 d'une contenance de 11 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

SOUS-PREFECTURE

13 OCT. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG

13 OCT. 2025

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH : MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

H) CESSION PAR MADAME SYLVIE SQUELATTI DE LA PARCELLE N° 256/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 8 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°256/117 section 01 d'une contenance de 8 centiares, propriété de Madame Sylvie SQUELATTI demeurant à OLWISHEIM 67170, 1 impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Madame Sylvie SQUELATTI qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 256/117 section 01 d'une contenance de 8 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

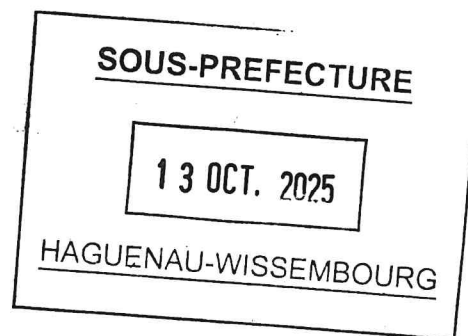


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Alain RHEIN
Maire

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



13 OCT. 2025**COMMUNE d'OLWISHEIM**

HAGUENAU-WISSEMBOURG

**Séance du lundi 6 octobre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE, RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

I) CESSION PAR MONSIEUR CHRISTOPHE BERNARD PAUL RAUEL ET MADAME ESTELLE HEID ÉPOUSE RAUEL DE LA PARCELLE N° 254/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 39 CENTIARES

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°254/117 section 01 d'une contenance de 39 centiares, propriété de Monsieur Christophe Bernard Paul RAUEL Madame Estelle HEID épouse RAUEL demeurants à OLWISHEIM 67170, 1A impasse Muhlbach.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Christophe Bernard Paul RAUEL Madame Estelle HEID épouse RAUEL qui sont prêts à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 254/117 section 01 d'une contenance de 39 centiares
- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

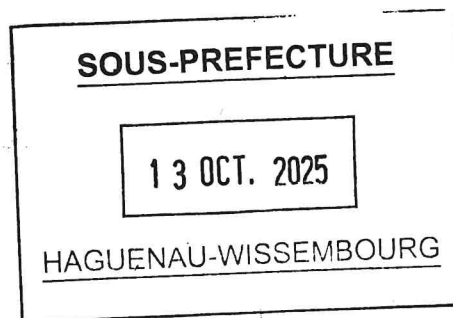


Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET
L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH: MISE EN
PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE,
RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**J) CESSION PAR MONSIEUR ROLAND SCHULTZ ET MADAME MARIE ROSE
FISCHER DE LA PARCELLE N° 252/117 SECTION 01 D'UNE CONTENANCE DE 18
CENTIARES**

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°252/117 section 01 d'une contenance de 18 centiares, propriété de Monsieur Roland SCHULTZ et Madame Marie Rose FISCHER demeurant à OLWISHEIM 67170, 7 rue Muhlfeld.

Des contacts ont été pris avec Monsieur Roland SCHULTZ et Madame Marie Rose FISCHER qui sont prêts à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 252/117 section 01 d'une contenance de 18 centiares
- **Prends** en charge les frais d'acte
- **Confie** la rédaction de l'acte à un Notaire
- **Impute** la dépense à l'article 6226 du Budget Primitif 2025

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

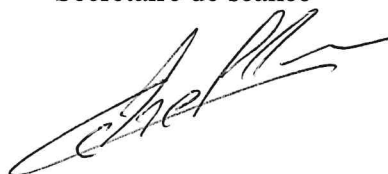
ABSTENTION : 0

Alain RHEIN
Maire

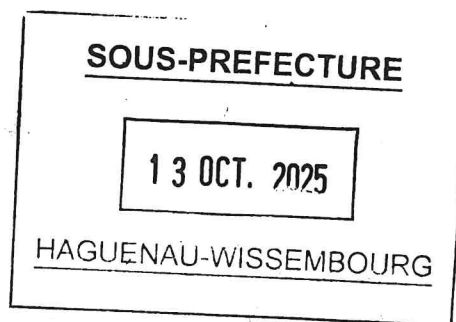


Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité





Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,
Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **9. CESSIONS DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT ET
L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE IMPASSE MUHLBACH : MISE EN
PLACE D'ENROBÉ, EFFACEMENT DES RÉSEAUX FIBRE ET CUIVRE,
RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**K) CESSION PAR MADAME NATHALIE MATHILDE ACKERMANN, MADAME
VALÉRIE ACKERMANN ÉPOUSE SITTER ET MADAME COLETTE MARIE
GEORGETTE WOLFF VEUVE ACKERMANN DE LA PARCELLE N° 383/15
SECTION 14 D'UNE CONTENANCE DE 5 CENTIARES**

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'impasse Muhlbach, la commune souhaite acquérir la parcelle N°383/15 section 14 d'une contenance de 5 centiares, propriété de Madame Nathalie Mathilde ACKERMANN demeurant à VENDENHEIM 67550, 6 rue Matterberg, Madame Valérie ACKERMANN épouse SITTER demeurant à OLWISHEIM 67170, 12 allée des Charmes et Madame Colette WOLFF veuve ACKERMANN demeurant à OLWISHEIM 67170, 76 rue Principale.

Des contacts ont été pris avec Madame Nathalie Mathilde ACKERMANN, Madame Valérie ACKERMANN épouse SITTER et Madame Colette WOLFF veuve ACKERMANN qui sont prêtes à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle N° 383/15 section 14 d'une contenance de 5 centiares

- **Autorise** le Maire à réaliser cette cession par voie administrative
- **Autorise** Monsieur Jean-Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire à signer la vente au nom de la commune

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

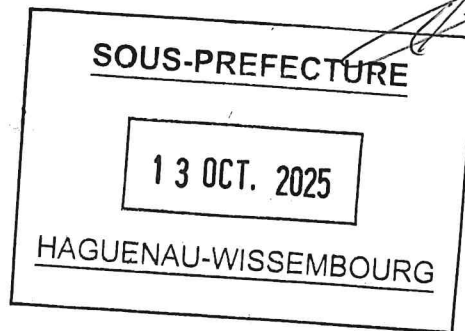
ABSTENTION : 0



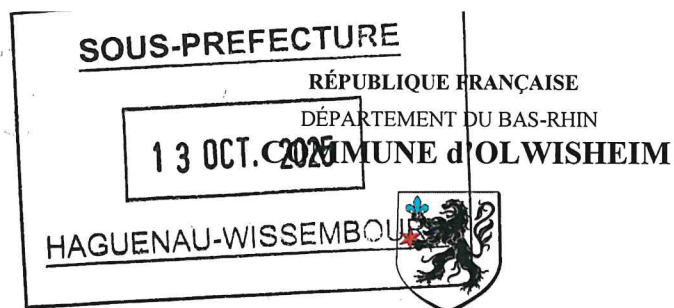
Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 6 octobre 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain
RHEIN, Maire

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Le Maire informe le Conseil de la démission au Conseil Municipal de Monsieur Pierre ALEXANDRE en date du 15 septembre 2025.

En règle générale, après la démission d'un conseiller municipal il n'y a pas d'obligation de compléter le conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Membres en exercice : 9

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent non excusé : 1

Laurent HUSSER.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

❖ **10. INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU LOGEMENT
COMMUNAL 2 PLACE DES TILLEULS À OLWISHEIM**

Le Maire présente au Conseil 3 devis pour l'installation de panneaux photovoltaïques au logement communal 2 place des Tilleuls à Olwisheim.

	Système	Remise	Subvention professionnelle	Prix H.T.	Prix T.T.C.
PLANIGY PAR ES	3kWc	500 € sur le devis	Prime d'État définie lors de la demande de raccordement au réseau	8 304,67 €	9 135,14 €
FLEURON 8 avenue Henri Barbusse 93000 BOBIGNY	3kWc	500 € sur le devis		4 000,00 €	4 400,00 €
ROTHELEC 6 rue des Joncs 67360 ESCHBACH	3kWc		3 500,00 € T.T.C. sur le devis	9 999,75 €	11 000,00 €

Il est proposé que la commune prenne en charge la totalité des frais des travaux. Une quote part égale à 1/10^{ème} de l'investissement T.T.C. par an sera prise en charge par le locataire dès la mise en service.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas installer des panneaux photovoltaïques dédié au logement communal
2 place des Tilleuls à Olwisheim.

Nombre de votants : 8 dont 0 procuration

POUR : 8 dont 0 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Alain RHEIN
Maire

Pour copie conforme au registre
Olwisheim, le 8 octobre 2025

Hubert SCHNELLER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 8 octobre 2025
et affichage dès retour du contrôle de légalité

